

Délibération n°2025-09-23-07-CA

Relatif à l'approbation de la demande d'accréditation de la
LP « Gestion des risques industriels et technologiques »
(IUT) à compter de l'année universitaire 2026 / 2027

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,

Vu la délibération n°2023/03/16-09 du Conseil d'administration en date du 16 mars 2023 relative à la Structure haute de l'offre de formation (Contrat d'établissement pour la période 2024 / 2028) et portant également sur la demande d'accréditation des diplômes de 1^{er} et 2^e cycles, ainsi que des diplômes des formations en santé de 3^e cycle,

Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 11 septembre 2025 relatif à l'accréditation hors vague à compter de 2026 / 2027 de la licence professionnel « Gestion des risques industriels et technologiques »,

Considérant le caractère favorable de l'avis formulé par la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE la demande d'accréditation de la licence professionnel « Gestion des risques industriels et technologiques » à compter de l'année universitaire 2026 / 2027.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **29 SEP. 2025**